

N° 15

Séance du 13 décembre 2022

OBJET :

**MODIFICATION
DE LA GRILLE
TARIFAIRE
DES PRESTATIONS
EAU POTABLE**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 06 décembre 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 13 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Hervé BRU, Annick BRUNEL, David BUISSON, Thierry CHAVAREN, Evelyne CHOUVIER, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Pierre DREVET, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Michel ROBIN, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Frédérique SERET, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Pierre BARTHELEMY par Jean-Marc BEYSSAC, Stéphanie BOUCHARD par Nicolas ROLLAND, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Julien RONZIER par Annie DETHY

Pouvoirs : Hervé BEAL à Pierre VERDIER, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Martine CHARLES à Marcelle DJOUHARA, Laure CHAZELLE à Pierre-Jean ROCHETTE, Jean-Baptiste CHOSSY à Olivier JOLY, Béatrice DAUPHIN à René FRANÇON, Julien DEGOUT à Frédérique SERET, Géraldine DERGELET à Gérard VERNET, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Catherine DOUBLET à Cindy GIARDINA, Daniel DUBOST à Jean-René JOANDEL, Paul DUCHAMPT à Christophe BAZILE, Jean-Marc DUMAS à Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Flora GAUTIER à Alain LAURENDON, Martine GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER, Valérie HALVICK à

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20221213-20221213_CC_D15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Affichage : 20/12/2022



François FORCHEZ, Frédéric MILLET à Frédéric PUGNET, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Pascal ROCHE à David SARRY, Christian SOULIER à Annick BRUNEL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Yannick TOURAND à Patrick ROMESTAING

Absents excusés : Christiane BRUN-JARRY, Bertrand DAVAL, André GACHET, Martine MATRAT, Gérard PEYCELON, Monique REY

Secrétaire de séance : Claudine COURT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	97
Nombre de membres suppléés	8
Nombre de pouvoirs :	25
Nombre de membres absents non représentés :	6
Nombre de votants :	122

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière d'eau potable,

Vu que les tarifs harmonisés de l'eau potable ont été adoptés par le conseil communautaire du 14 décembre 2021,

Considérant que cette délibération prévoit la définition du tarif cible harmonisé de la redevance et la durée de lissage ; le tarif des travaux de branchements et le tarif des prestations annexes,

Après un an de fonctionnement, il convient d'ajuster les tarifs des prestations annexes à compter du 1^{er} janvier 2023. Il est proposé au conseil communautaire d'instaurer des frais de dossiers pour facturer pour les souscriptions et résiliations de contrats d'abonnements et de facturer les RDV non honorés de la manière suivante :

- Souscription de contrat : 30 €
- Résiliation de contrat : 30 €
- RDV non honoré : 40€

Et ce afin de :

- Tendre à diminuer le nombre de rendez-vous non honorés qui impliquent des déplacements d'agents inutiles et donc une perte de temps
- Palier une partie de l'augmentation des prix de l'énergie (environ + 200 000 € entre 2022 et 2023).
- D'adapter les pratiques par rapport aux usagers en délégation de service public sur le territoire de Loire Forez agglomération.

Ces propositions ont été présentées et validées en comité de pilotage.

Par ailleurs, des erreurs matérielles ont été constatées dans l'annexe 1 définissant la redevance eau potable (oubli d'inscription dans le tableau de la part « achat d'eau » pour la commune de Saint-Just Saint-Rambert).

Ces modifications ou corrections sont intégrées aux annexes 1 et 2 de la présente délibération qui annulent et remplacent les annexes 1 et 2 délibérées lors du conseil communautaire du 14 décembre 2021.

L'annexe 3 reste inchangée.

Il convient de noter qu'une réflexion sur l'ajustement du règlement eau potable est en cours et que le comité de pilotage poursuit ses travaux, c'est pourquoi de nouvelles modifications ou ajustements pourront être proposés sur cette grille tarifaire en 2023.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver les nouvelles grilles tarifaires de l'eau potable jointes en annexe,
- décider de leur application à compter du 1er janvier 2023

Après avoir délibéré par 121 voix pour et 1 voix contre, le conseil communautaire :

- approuve les nouvelles grilles tarifaires de l'eau potable jointes en annexe,
- décide de leur application à compter du 1er janvier 2023

Fait et délibéré, à Montbrison, le 13 décembre 2022.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance